



RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02768
Numéro SIREN : 423 250 257
Nom ou dénomination : DTZ ASSET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2013 sous le numéro de dépôt 34017

<p align="center">DTZ ASSET MANAGEMENT</p> <p>Société par actions simplifiée au capital de EUR 122.944 Siège social : 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine 423 250 257, RCS Nanterre</p>	<p align="center">DTZ ASSET MANAGEMENT</p> <p><i>A société par actions simplifiée</i> with a share capital of EUR 122,944 Registered office : 8 rue de l'Hôtel de Ville and 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine 423 250 257, RCS Nanterre</p>
<p align="center">PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2013</p>	<p align="center">SOLE SHAREHOLDER'S DECISIONS DATED 18th NOVEMBER 2013</p>
<p>L'an deux mille treize, le 18 novembre, la société DTZ France, société anonyme au capital de EUR 504.000 ayant son siège social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée sous le numéro 399 735 331, RCS Nanterre représentée par Monsieur Antoine Derville, dûment habilité à l'effet des présentes,</p> <p>agissant en tant d'associé unique (ci-après dénommée l'"Associé Unique"), de la société DTZ Asset Management, société par actions simplifiée au capital de EUR 122.944 ayant son siège social au 8 rue de l'Hôtel de Ville et 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, identifiée sous le numéro 423 250 257, RCS Nanterre (la "Société"),</p> <p>A PRIS LES PRESENTES DECISIONS, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démission de B.2.F Conseils de ses fonctions de directeur général de la Société ; - Pouvoirs à conférer en vue des formalités. 	<p>In the year two thousand and thirteen, on 18th November, DTZ France, a <i>société anonyme</i> with a share capital of EUR 504,000 having its registered office at 8 rue de l'Hôtel de Ville and 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, registered under the number 399 735 331, RCS Nanterre duly represented by Antoine Derville,</p> <p>acting as sole shareholder (hereafter the "Shareholder"), of DTZ Asset Management, a <i>société par actions simplifiée</i> with a share capital of EUR 122,944 having its registered office at 8 rue de l'Hôtel de Ville and 114 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, registered under the number 423 250 257, RCS Nanterre (hereafter the "Company"),</p> <p>TOOK THE FOLLOWING DECISIONS WITH RESPECT TO THE FOLLOWING:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Resignation of B.2.F Conseils from his office as managing director of the Company; - Powers for the legal formalities.

/M

PREMIERE DECISION :

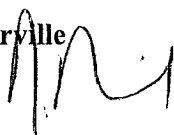
L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de B.2.F Conseils, de son mandat de Directeur Général en date du 2 septembre 2013, prend acte de celle-ci et note que B.2.F Conseils a été également dispensé d'exécuter son préavis à compter du 25 octobre 2013 par lettre du président en date du 22 octobre 2013.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Des décisions de l'Associé Unique ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé et pour être signé par l'Associé Unique.

L'ASSOCIE UNIQUE
DTZ France
Représentée par Antoine Derville



FIRST DECISION:

The Shareholder, after having read the resignation letter from B.2.F Conseils dated 2 September 2013, acknowledged same and noted that B.2.F Conseils has also been exempted from carrying out his notice period as from 25 October 2013 further to the letter from the president dated 22 October 2013.

SECOND DECISION:

The Shareholder granted all powers to carry out all the necessary legal formalities to the bearer of a copy or an extract of the present minutes.

Given the above, the present minutes have been drawn up and signed by the Shareholder and are to be recorded in the official minutes book and signed by the latter.

SOLE SHAREHOLDER
DTZ France
Represented par Antoine Derville

